



**Communiqué de presse SUdF - SYNGOF – SNPHARE – SNPEH
du 25 novembre 2022**

ACCOUCHEMENTS A DOMICILE

LA SECURITE DES SOINS AUX MERES ET AUX NOUVEAUX-NES N'EST PAS NEGOCIABLE

A l'occasion de la semaine de la sécurité des patients, les acteurs de la périnatalité s'expriment sur la sécurisation de la naissance. A la suite du sujet de l'attractivité des salles de naissance pour les professionnels de santé (CP du 23 novembre), nous, professionnels de la périnatalité, souhaitons attirer l'attention sur les risques liés aux accouchements à domicile.

Nous sommes médecins : gynécologues-obstétriciens, pédiatres, anesthésistes-réanimateurs, médecins urgentistes de Services Mobiles d'Urgence et de Réanimation et du SAMU.

Nous prenons régulièrement en charge des situations dramatiques depuis le domicile jusqu'à l'hôpital : médicalement et psychologiquement, à toute heure du jour et de la nuit. Souvent, ces situations auraient pu être évitées. Toujours, notre responsabilité est engagée dans ces prises en charges complexes et humainement délicates... et toujours trop tardives.

La médicalisation de l'accouchement est un progrès sanitaire qui a transformé la périnatalité en un siècle, en réduisant drastiquement la mortalité maternelle et néonatale. Certes, cette médicalisation peut et doit continuer à s'améliorer pour allier au mieux qualité, sécurité des soins et satisfaction des couples. La démarche vers les maisons de naissance demande à être sécurisée pour être une réponse acceptable à certaines demandes. Dans un souci de sécurité et de protection de l'enfant à naître et de sa mère, l'accouchement à domicile ne doit n'être qu'inopiné.

A ce jour, il n'existe **aucun registre national objectif** de la morbi-mortalité maternelle et néonatale liée aux accouchements à domicile.

SUdF, le SYNGOF, le SNPEH, le SNPHARE refusent de voir la responsabilité des praticiens engagés dans la gestion d'accouchements à domicile choisis, sans **information** « claire et loyale » aux futurs parents.



Nous demandons au ministre et aux parlementaires

- **D'attribuer avant tout les moyens humains – sage-femmes, médecins et infirmiers de la périnatalité – et les conditions nécessaires à l'amélioration de la sécurité et du bien-être des couples et des nouveau-nés en salle de naissance, lieu plébiscité par l'immense majorité des futurs parents pour la naissance de leur(s) enfant(s)**
- **De ne pas légiférer ni procéder au moindre décret ou arrêté prévoyant une organisation médicale de l'accouchement à domicile,**
- **De mettre un place un registre national exhaustif de la morbi-mortalité maternelle et néonatale dans le cadre des accouchements à domicile,**
- **De confier aux Conseils Nationaux Professionnels de la périnatalité une mission d'information des futurs parents sur les bénéfices et risques des accouchements selon les différentes modalités (dans une maternité, dans une maison de naissance, à domicile).**

Dr Marc Noizet, Président du syndicat SAMU – Urgences de France

Dr Pascale Le Pors, Vice-présidente du Syndicat des Gynécologues et Obstétriciens de France (SYNGOF)

Dr Eric Le Bihan, Président du Syndicat National des Praticiens Hospitaliers Anesthésistes-Réanimateurs, Elargi aux autres spécialités (SNPHARE)

Dr Emmanuel Cixous, Président du Syndicat National des Pédiatres des Etablissements Hospitaliers (SNPEH)

SUdF, le SYNGOF, le SNPHARE et le SNPEH sont membres de l'intersyndicale Avenir Hospitalier / APH.

**ACTION
PRATICIENS
HÔPITAL**

